

JURIDICTION SUR LA COMMISSION DU BLÉ ET LA
COMMISSION DES GRAINS

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question que j'aurais voulu lui poser à titre de question supplémentaire hier, mais je n'ai pas réussi alors à attirer l'attention de l'Orateur. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous jugerez ma question régulière.

En réponse à une question antérieure que je lui avais posée relativement à une audience tenue par la Commission des grains à propos des frais de manutention des céréales, le ministre a déclaré qu'aux termes de l'article 17 de la loi sur les grains du Canada, tout Règlement décrété par la Commission doit être transmis à son ministère. Cela signifie que la Commission des grains relève du ministre de l'Agriculture alors que la Commission du blé relève du ministre du Commerce.

Le ministre juge-t-il que cet arrangement sert l'intérêt bien compris de l'agriculture?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur.

ALBERTA—CONSERVATION DES EAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, vu que les pluies des derniers jours n'ont pas profité à une grande partie du sud de l'Alberta, frappée par la sécheresse, je me demande si le ministre n'envisagerait pas la possibilité d'envoyer des fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour examiner les réserves d'eau destinées à l'irrigation des récoltes et veiller à ce qu'on les fasse durer aussi longtemps que possible. Je tiens à assurer au ministre que la baisse considérable des réserves inquiète beaucoup les gens de la région.

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de voir l'honorable député de retour à la Chambre. Pour répondre à sa question, je puis lui assurer que je suis en rapport constant avec le gouvernement de l'Alberta au sujet de la sécheresse qui sévit dans la province. J'ai passé ma vie dans cette région, où j'exploite 5,000 acres de terre, de sorte que le problème m'est familier. Nous devons surveiller la situation de très près. La question relève des autorités provinciales, auxquelles il incombe de prendre l'initiative; pour le cas où elles le feraient, notre concours leur est assuré.

L'hon. M. Hamilton: J'aurais une question complémentaire à poser. Le ministre pourrait-il, dans sa grande sollicitude pour les

[L'hon. M. Hays.]

gens de cette région, aller sur les lieux se rendre compte *de visu* de la sécheresse du sol?

L'hon. M. Hays: Monsieur l'Orateur, je pars demain matin à sept heures moins dix.

LA DÉFENSE NATIONALE

POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT
LA LIGNE DE PRÉ-ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Des pourparlers sont-ils en cours entre le gouvernement et l'Aviation américaine concernant la fermeture complète ou partielle de la ligne avancée de pré-alerte et, si tel est le cas, quels sont les projets du ministre en ce qui concerne l'utilisation à d'autres fins des installations de la ligne DEW qui ne serviront plus à la défense?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Nous envisageons certains changements, mais aucune décision n'a encore été prise. Dès que nous en serons venus à une décision, nous l'annoncerons.

AIR-CANADA

BASE DE WINNIPEG—DÉLÉGATION MANITOBAINE
AU SUJET DU MAINTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre des Transports est-il maintenant en mesure de nous donner l'heure et le jour de la réunion qui aura lieu entre les porte-parole du cabinet et la délégation du Manitoba à propos du maintien de la base de révision et d'entretien d'Air-Canada à Winnipeg?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Oui, Mardi matin à neuf heures.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): A propos du même sujet, le ministre sait-il que, suivant le président d'Air-Canada, la décision de veiller à l'entretien et à la révision de tous les avions d'Air-Canada uniquement à la base de Montréal avait été prise en 1956, au moment où le gouvernement libéral d'alors avait approuvé la construction de la nouvelle base de \$20,000,000.

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Anciens combattants s'il a l'intention d'appuyer la demande de la délégation du Manitoba, en vue de maintenir à Winnipeg l'atelier de réparation et d'entretien d'Air-Canada?